

COMMUNE DE SAINT JEAN DE SOUDAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Sous la présidence de Frédéric CAPPE, Maire, le conseil municipal, convoqué le 2 janvier 2020 s'est réuni en session ordinaire.

Membres en exercice : 14 (Quorum 8/14)

Présents : Frédéric CAPPE, Solange MASCLAU, Michelle BERGER, Roger GAILLARD, Stéphanie RICHARD, Alain COURBOU, Vincent POULET, Catherine VOGEL, Julien REGUE, Léone BERNARDIS

Excusés : Bruno VIVIER-MERLE a donné pouvoir à Alain COURBOU
Martine BRON

Absent : Paul SCANNAPIEGO, Yvon SEGUINOT

Présents : 10 Votants : 11

Mme Stéphanie RICHARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2019

VOTE POUR : 11

Le Maire précise qu'il y aura plusieurs informations diverses.

Approbation de l'ordre du jour :

VOTE POUR : 11

1- Choix des entreprises rénovation anciennes école et mairie.

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre 2019 concernant la réhabilitation de l'ancienne mairie/école – phase 1 (création de 4 logements). A noter : le coût des travaux est estimé à 410.662,48€ soit presque 100.000€ euros de moins que l'estimation de départ.

Les critères de sélection des dossiers retenus figurant dans l'appel à candidature étaient les suivants :

- Technicité du candidat (expérience, références, solidité financière, qualité des prestations proposées, réponse aux cahiers des charges, ...)

- Prix des prestations

Mr le Maire présente aux élus la liste des entreprises lauréates pour chacun des lots. Il précise que cette liste a été établie à l'issue de l'examen des dossiers, et des informations complémentaires fournies par les entreprises soumissionnaires.

Le Maire propose au conseil de se prononcer sur le choix de ces entreprises :

VOTE POUR : 11

2 – Acquisition Terrain Bourgev au Grand Bois

Un alignement conduisant à un retrait de 1 mètre de largeur (parcelle A998) avait été demandé aux propriétaires de la parcelle A963 qui est aujourd'hui divisée en A996 (construite) et A997 (construite).

Cet alignement a été demandé afin de pouvoir élargir le chemin rural qui dessert les parcelles agricoles à l'arrière des parcelles concernées.

Le notaire propose la cession de la parcelle A998 à la commune pour l'euro symbolique sachant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE POUR : 11

3 – Cession Terrain Village

Dans le cadre de l'aménagement du ténement de l'ancienne mairie/école du village (phase II), un riverain dont la propriété est en contrebas de l'ancienne cour souhaite préserver son intimité par rapport aux futures constructions. Il propose d'acquérir une petite parcelle sur laquelle se trouve une haie occultante. Cette parcelle en forme de triangle représente une surface d'environ 66m² et sa cession n'impactera pas la réalisation des projets de construction ultérieurs.

Le conseil municipal après discussion propose de céder cette parcelle qui est actuellement en zone constructible au prix forfaitaire de 1500€ sachant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

VOTE POUR : 11

4 – Nouveaux statuts du SMABB

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'ensemble des documents de ce dossier leur a été envoyé en amont du conseil (statuts et délibération du comité syndical notamment). Il est proposé d'approuver la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

VOTE POUR : 11

5-Convention CTR

Par délibération en date du 18 juin 2018, le conseil municipal avait acté la mise en place de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) sur le territoire communal. La convention d'audit et de conseil avait été signée avec la société CTR.

A l'issue de cette première phase, et au vu du diagnostic, le conseil municipal doit se positionner sur l'opportunité de poursuivre la mission et autoriser le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le maire propose de reconduire la convention pour une durée d'un an seulement afin que la prochaine municipalité ne soit pas engagée au-delà.

VOTE POUR : 10

Abstention : 1

6-Vente Terrain Orgères

F. Cappe informe l'assemblée de l'offre d'un promoteur immobilier d'achat d'un terrain sis Rue d'Orgères, cadastrée AE 209, et partie de AE 203 pour une contenance d'environ 9100 m². L'offre s'élève à 32.00 €/m². Ce prix d'acquisition proposé par le promoteur implique de prendre à sa charge les frais de sondage, géomètre, ainsi que l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet

mais également la viabilisation des parcelles en incluant tous les réseaux dimensionnés à l'échelle de l'urbanisation de l'ensemble du ténement concerné par l'actuelle OAP.

La difficulté actuelle réside à deux niveaux :

- La parcelle AE0068 d'une surface de 2291 m² appartenant à un particulier et situés au milieu des terrains communaux ne permet de les valoriser qu'à hauteur de 60% de la surface. Les propriétaires seraient enclins à envisager à nouveau un échange de parcelle ce qui constitue une opportunité nouvelle ;
- La valorisation des parcelles de la commune ne peut se faire qu'à hauteur de 50% car une partie n'est pas constructible et le règlement de l'OAP est restrictif notamment en regard du coefficient de biotope.

Il n'y a pas d'urgence à signer la vente mais une opportunité existe du fait de l'accord des propriétaires de la parcelle AE0068 d'envisager un échange.

L'urbanisation du plateau est envisagée depuis 2010 sans avoir pu aboutir jusque-là.

VOTE POUR : 5

Abstentions : 6

7-Subvention Collèges les Dauphins projet « autour du vélo »

Le Maire rappelle que le collège Les Dauphins a sollicité la commune en vue d'obtenir une subvention pour le projet Vélo. Ce projet pédagogique, qui s'étend sur l'année, concerne chaque année 2 classes de 5^{ème} et se termine par une sortie vélo d'environ 100 kms (promotion des modes doux) à buts pédagogiques et culturels (animation nature, visites musée et château...). Le vote du conseil municipal porte sur l'approbation du versement d'une subvention d'un montant de 175 € au collège Les Dauphins pour le Projet Vélo comme en 2018.

VOTE POUR : 11

Informations diverses :

- La cour d'appel de Lyon saisie par l'Apogas et par Intermarché qui contestaient le permis de construire délivré à Lidl a rejeté leurs requêtes et les a condamnés aux dépens ainsi qu'à une amende de 3000€ pour Apogas pour procédure abusive.
- La commune a été destinataire d'un courrier de Pôle Emploi l'informant de l'éligibilité du contrat de Mme PIRES au dispositif PEC soit une prise en charge à hauteur de 40% à compter du 1^{er} septembre 2020.
- L'engagement pris par l'ancien maire de faire procéder au déplacement du poteau électrique impasse de Combabelot suite à la cession d'un ténement support du chemin d'accès a conduit à consulter les services ENEDIS qui ont fait les estimations de coûts à hauteur de 4000€ pour la mise en place de deux poteaux en bois en remplacement du poteau en béton actuel qui se trouve au milieu de la parcelle. Une convention sera signée prochainement entre la Commune et Enedis.
- Suite aux différents transferts de compétences l'attribution de compensation versée par la CCVDD a augmenté et est de 398119 €
- Vœux à la population 24 janvier à 19h

Fin de la séance à 20 heures 50

La secrétaire

